

14e séance du 15 février 1946, à 8 hres 30.

Présidence: M. Kobelt.

Absent. -

Secrétaire: MM. Leimgrber et Oser.

Clôture: 12 hres 40.

Procès-verbal. -

A. Affaires politiques.

Négociations financières avec l'Angleterre.

M. Stampfli: Les négociations aboutiraient à un point mort si les instructions ne sont pas données en vue d'une concession concernant les intérêts. Dans tous ces accords avec l'étranger, l'Angleterre a obtenu des concessions de cet ordre. Les Anglais ne veulent pas céder vis-à-vis de la Suisse. Nous avons un grand intérêt politique à la conclusion de l'accord, or la clause en question est une condition sine quo non. Vu les difficultés auxquelles donneront lieu les négociations avec les Alliés, il convient de donner des instructions à la délégation dans le sens des desiderata anglais.

M. Nobs: Je suis d'accord, mais cette concession doit être considérée comme la dernière possibilité. Examiner si une autre solution ne serait pas possible. Si l'on attendait la fin de l'année, la situation s'éclaircirait peut-être. Nous subirions une perte de cours en cas de dévaluation de la livre. Il convient donc si possible de laisser la question ouverte jusqu'à la fin de l'année. L'acceptation de la demande anglaise nous ferait courir de gros risques. On nous reprochera peut-être un jour d'avoir conclu des engagements onéreux à une époque où aucun chômage ne nous obligerait à pousser nos exportations par de tels moyens. La question de la ratification doit être éclaircie. Mais si l'accord doit entrer en vigueur immédiatement, la procédure de la ratification par les chambres n'est guère possible. Conclusion: accepter la solution si pas d'autre issue. Essayer de laisser la question ouverte jusqu'à la fin de l'année.

M. Stampfli: Je ne connaissais pas l'éventualité d'un ajournement. Si les Anglais insistent, il nous faudra céder. Des raisons politiques nous y obligent. Nous n'avons pas besoin de cet accord, économiquement. Nous devons donc arriver à un accord en faisant les concessions nécessaires.

M. Petitpierre: Faut-il réserver cette ratification par le parlement?

M. Stampfli: Non. Nous avons les pouvoirs nécessaires (arrêté sur les mesures économiques). Il suffira de soumettre après coup l'accord au parlement. Reste la question de la compétence pour le crédit. Elle est à l'étude. Les chambres devront se prononcer sur la question de principe concernant l'ouverture des crédits.

M. Kobelt: constate que le Conseil se rallie aux propositions du département de l'économie publique.

M. Stampfli: (communication ultérieure) Il y a un malentendu concernant la possibilité d'ajournement. Pour le moment, il ne s'agit que de céder.



Expulsion de fascistes.

M. Petitpierre: Le chargé d'affaires d'Italie revient à la charge pour avoir une réponse. Une décision doit être prise aujourd'hui. Je propose de décider que dorénavant tous les cas d'expulsion seront examinés avec la légation d'Italie. C'est la pratique suivie en France. Nous risquons de compromettre la situation de bons patriotes en Italie. Des enquêtes ont déjà lieu à leur égard. Des mesures suivront peut-être. Montrons un peu de souplesse. Il faut en tout cas une réponse, positive ou négative, positive si possible.

M. de Steiger: Je suis opposé à ce que nous traitions avec une légation ou autre autorité étrangère avant de prendre une décision d'expulsion. Ce serait contraire à notre souveraineté. On ne peut discuter que dans les cas de revision. Si les Italiens ne peuvent emporter une petite somme avec eux, c'est là une exigence imposée par le département politique. Les exigences alliées sont en jeu ici, et non pas les intérêts suisses. On pourrait discuter sur cette question financière, car il ne s'agit pas de la souveraineté.

M. Etter: Je suis d'accord avec M. de Steiger sur l'impossibilité de discuter avant l'expulsion. Ce serait un précédent dangereux vis-à-vis d'autres Etats. C'est là une question de principe. En revanche, nous pouvons déclarer que nous ne prononcerons l'expulsion que dans les limites strictes du droit (et non pas pour des raisons économiques). Un assouplissement au point de vue financier serait indiqué. Reste à savoir si dans les limites de notre souveraineté, nous pourrions nous montrer plus accommodants en matière d'expulsion.

M. Petitpierre: Il ne s'agit pas de négocier avec la légation mais d'éclaircir les cas officieusement avec elle. Si la légation nous renseigne, nous ne serons peut-être pas obligés de revenir ensuite en arrière, d'annuler des expulsions.

M. de Steiger: Nous devons pouvoir nous prononcer souverainement, sans immixtion étrangère, sur le comportement d'un Italien en Suisse. Dire qu'en cas de recours, le cas est examiné à nouveau.

M. Kobelt: Il n'y a au fond pas de désaccord, puisqu'il s'agit de traiter les cas en vertu de notre souveraineté, tout en assurant un certain contact avec la légation.

M. de Steiger: Il ne doit pas y avoir de discussion des cas avec la légation avant les expulsions.

M. Celi: Nous devons faire observer à l'Italie que nous n'avons pas traité exactement de la même façon les Allemands et les Italiens. Nous n'avons expulsé que les fascistes qui avaient exercé une activité contraire à nos conceptions. Il y a des fascistes parfaitement corrects qu'on ne devrait pas expulser. Mais une telle tolérance provoquerait une vive réaction au Tessin. Je crois que, dans les enquêtes, on peut interpellier la légation, mais à titre de pure information seulement. Ne pas s'engager pas écrit à le faire. La réaction italienne est surtout causée par le blocage des avoirs. C'est une mesure qui sort du droit. Nous devons répondre sur ce point à la note italienne.

M. Nobs: Montrons-nous accommodants là où nous pouvons l'être sans sacrifier le principe. C'est le séquestre des avoirs qui provoque surtout le mécontentement. En ce qui concerne la consultation de la légation dans les cas d'expulsion, je suis de l'avis de M. de Steiger. Agissons selon notre souveraineté, sans marchandages.

M. Kobelt: constate qu'on est d'accord sur le principe, mais que des prises d'informations, des contacts, doivent être possibles.

M. Petitpierre: Les mesures financières ne peuvent pas être abrogées, en raison des répercussions pour d'autres pays. Si le permis de séjour n'est pas renouvelé, il n'y a pas de blocage. Il faudrait que le département de justice et police prépare un projet de note.

M. de Steiger: Les deux départements s'entendront sur la rédaction de la note.

Négociations avec les Alliés à Washington.

M. Petitpierre: La délégation du Conseil fédéral a discuté les instructions. Devons arrêter la liste des délégués. Les avis sur l'envoi de M. Nobs divergent aux Etats-Unis. M. Stucki serait plus qualifié comme chef de la délégation. Mais il ne veut pas être nommé. Une nouvelle démarche n'aurait guère de succès. A défaut, envoyer Rappard. Les autres délégués: Hohl (avec Lacher et de Rahm) Schwab (avec un collaborateur), Hirs et Schindler.

M. Stampfli: Stucki serait le plus qualifié, mais guère utile d'insister.

M. Celio: Le président de la Confédération devrait faire encore une démarche, en faisant valoir que seuls les motifs de santé doivent compter.

M. Nobs: Les grandes discussions, sur les questions principales, auront lieu en Suisse. Les négociations à Washington seront peut-être assez courtes. Cela pourrait décider Stucki à y aller.

M. Petitpierre: C'est à Washington que les questions décisives seront réglées, et pas à Berne. M. Stampfli ne devrait-il pas faire la démarche, en tant que chef de la délégation économique et financière.

M. Stampfli: C'est l'affaire du président de la Confédération, à moins que le CF ne charge M. Petitpierre d'insister à nouveau.

M. Kobelt: J'accepte la mission.

M. Etter: S'il faut envoyer Rappard, ne conviendrait-il pas de lui conférer le rang de ministre, ce qui donnerait plus d'éclat, d'autorité au chef de la délégation.

M. Kobelt: D'accord.

M. Stampfli: Soyons prudents, pensons à Keller.

M. Petitpierre: Stucki voudrait que je demande l'agrément à Stockholm.

M. Kobelt: constate que le Conseil est d'accord en principe mais qu'il faut attendre le résultat de la démarche pour Washington.

Fourniture de prothèses aux mutilés de la première armée française.

M. Petitpierre: Le général Delattre de Tassigny m'a demandé si la Suisse ne pourrait pas fournir des prothèses aux mutilés de la première armée. J'ai répondu: j'en parlerai au Don suisse. Le général français invoque des complaisances qu'il a eues pour la Suisse durant la campagne militaire. Il s'est exprimé vivement

dans cette affaire, à Colmar. Le Don suisse avait l'impression que le gouvernement français n'était pas favorable, ce qui est faux. Une décision s'impose. On pourrait rassembler ces mutilés dans une localité pas trop éloignée de la frontière suisse et y envoyer des médecins suisses pour la pose des prothèses. M'autorisez-vous à écrire à M. Wetter que le Conseil fédéral approuverait une action dans ce sens?

M. Kobelt: Il est regrettable que Delattre de Tassigny ait parlé de ces accords avec le général Guisan. Je vous propose d'accepter la proposition Petitpierre.

M. Etter: Egalement d'accord, mais pas quant aux motifs. Marchandages.

M. de Steiger: Ne pas avoir l'air de s'acquitter d'un engagement. Peut-être faire intervenir aussi la Croix-Rouge.

Documents de la Charité:

M. Kobelt: Le général m'a déclaré qu'il n'y a eu aucune convention militaire avec la France, conclue directement ou indirectement. Il y a eu en revanche envoi d'une mission militaire suisse, avec mandat d'observer, de s'informer. Barbey a eu des contacts à Paris, mais seulement aux fins d'information.

M. Etter: Le général Guisan a eu, mais avant la guerre, des entretiens avec le général Georges.

M. Kobelt: Masson a parlé d'un document accablant en possession du général Daille, document que Masson aurait fait détruire.

M. Etter: Le général Guisan dit que Masson ne lui a jamais parlé des documents de la Charité et de son désir de liquider l'affaire par l'intervention de Schellenberg.

B. Décisions prises sur la base de propositions orales.

Nouveau ministre de Suisse en Roumanie.

M. Petitpierre: M'autorisez-vous à demander l'agrément pour de Montenach?

M. Etter: Il paraît qualifié.

M. Celio: Même avis. Il semble que les Russes ne tiennent pas particulièrement à avoir affaire à des diplomates de leurs tendances.

Prix du lait.

M. Stampfli: Le CF avait voulu, l'année dernière, maintenir le prix de base mais prévoir un supplément pour les excédents de production. Cette solution n'a pas été acceptée. On a consenti une augmentation générale, à la charge de la Confédération, mais seulement pour le semestre d'hiver. A cause de la sécheresse il y fallut avancer l'entrée en vigueur du régime d'hiver. L'union centrale demande maintenant que le supplément de 2 c. soit maintenu pour l'été prochain. Des "suppléments de sécheresse" ont été payés ici et là. Il est exact que certaines exploitations sont déficitaires, mais ne pas généraliser. Les régions de montagne ne profitent pas beaucoup de la production d'hiver, la mieux payée. L'industrie horlogère attire maintenant les agriculteurs, d'où augmentation des salaires dans l'agriculture. Tels sont les arguments de l'union centrale. Il y a des agitateurs qui travaillent les paysans. J'ai répondu aux requé-

rants que la Confédération ne pourra payer à la longue le supplément pour le lait de consommation. On réclame pour cinq ans au moins un prix majoré, pour couvrir l'exploitation déficitaire des années précédentes. Nous pouvons autoriser une augmentation du prix à la charge du consommateur au moment où nous prenons des mesures pour réduire les prix de diverses denrées. Une taxe sur le beurre importé permettrait de ne pas augmenter le prix du beurre. Nous n'avons pas de crédits pour faire supporter par la Confédération le supplément de prix pendant l'été. Il faudrait demander un crédit aux chambres, ce qui provoquerait une grande discussion. Je pense qu'en principe une réduction n'est pas indiquée en été (frais de production, salaires) mais qu'il n'est pas non plus indiqué que nous mettions le supplément à la charge du consommateur. Donc, prélever la somme nécessaire sur les fonds à disposition pour les mesures destinées à réduire les prix, et cela pendant une année encore. Puis-je donner dès maintenant l'assurance qu'il n'y aura pas de réduction pendant toute l'année si les producteurs ne demandent pas de majoration pour l'hiver.

M. Celio: Je suis convaincu qu'il faut maintenir le prix.

M. de Steiger: D'accord de décider de maintenir le prix, sous réserve du financement

M. Nobs: Situation dangereuse. Inflation des prix, des dettes publiques et des salaires. L'Etat ne pourra pas supporter indéfiniment de telles charges si de nouveaux impôts ne lui sont pas assurés. Les producteurs pourront produire à meilleur compte dès que les fourrages étrangers reviendront. Dès qu'on pourra réduire le prix du lait, il faudra décharger l'Etat de ses prestations.

M. Petitpierre: constate aussi que la réduction des prix des fourrages devra entraîner une baisse du prix du lait. Inquiet pour les finances fédérales.

M. Kobelt: Tout va bien dans toute sorte de milieux et la Confédération doit pourtant venir en aide! Qu'en sera-t-il lorsque la situation sera redevenue mauvaise. Nous sommes dans une mauvaise voie. Ne suis pas opposé à la proposition Stampfli, mais j'ai des inquiétudes.

M. Stampfli: Les mesures prises pour réduire les prix n'ont pas eu l'effet attendu. Les salaires ont continué de monter. Nous ne pouvons donner l'assurance du maintien du prix que pour un an. Lorsque la production aura augmentée, l'aide fédérale devra cesser. La loi de l'offre et de la demande devra jouer.

M. Nobs: Le département de l'économie publique ne pourrait-il pas traiter avec les associations représentant les consommateurs, pour que ceux-ci supportent un centime de plus.

Conclusion: Le maintien du prix est admis jusqu'à la fin de l'hiver prochain, la question de la charge financière restant réservée.

Village général Guisan. DMF.

M. Celio: Les PTT soulèvent la question de l'émission d'un timbre avec surtaxe en faveur de la fondation village général Guisan. Les PTT ne sont pas très favorables mais désirent l'avis du CF. Avant de statuer, nous devrions prendre l'avis du département de l'intérieur.

M. Kobelt: Ne rien décider aujourd'hui. Prendre l'avis du DMF.

Le projet de village Général Guisan implique des charges excessives pour la Confédération. Beaucoup de questions doivent encore être éclaircies. Toute l'idée est discutable (sort des malades, sort des hommes guéris, etc.). Mieux voudrait un fort versement de la Confédération au Don national.

M. Celio: Il faudrait que le CF prenne une décision sur la question de principe et fasse connaître son attitude aux organisateurs.

M. Kobelt: L'essentiel est de venir en aide à tous les militaires dans la détresse et pas seulement aux tuberculeux.

M. Petitpierre: Le DMF devrait discuter avec les organisateurs, franchement, et ne pas donner l'impression qu'on veut torpiller l'affaire.

M. Nobs: Mieux voudrait constituer un fonds Guisan, à but plus général. Prendre contact avec les promoteurs.

M. Kobelt: Ne rien décider aujourd'hui. Le DMF prendra contact avec le comité.

Mandats de M. Tanner.

M. Nobs: Tanner devrait quitter le plus tôt possible ses fonctions. Le lui faire discrètement comprendre.

M. Kobelt: Les deux départements compétents s'occuperont de l'affaire, par l'entremise de Laesser.

C. Décisions prises sur la base de propositions écrites.

Politique	Nomination de M. H.A. Berger à Lima
	Agrément pr le nouveau ministre République Dominicaine.
	Herausgabe einer bereinigten Gesetz-sammlung
	Intern.Konferenz über das öffentl. Bildungswesen
	Ernennung des Herrn A. Manz als als Konsul in Nizza
Intérieur	Gesellschaft zur Förderung der Forschung ETH
Justice et police	Beförderung Dr Riesen
Militaire	Waffenplatz Wangen
	Soldverhältnisse
	Militärleistungen 1946
	Begnadigungsgesuche Bernard Schwegler
Economie publique	Gummischläuche
	Rücktritt Perrin

Poste et chemins de fer	Wiederingangsetzung der Rheinschiff- fahrt
	Vollziehungsverordnung zum SBBgesetz
	Kommission für das Arbeitszeitgesetz beim Betriebe der Eisenbahnen
Economie publique	Société coopérative de consommation Lausanne
	Kl. Anfrage Moine.
Finances et douanes	Kl. Anfrage Pugin.